



COMMUNE DE FILLIERE

Adresse Postale :
300 rue des Fleuries
Thorens-Glières - 74570
04.50.22.82.32

Appel à manifestation d'intérêt

Règlement de la consultation

Attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public pour
l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque

Date limite de candidature : Lundi 15 juillet 2024

Table des matières

Article I.	Contexte et objet de l'appel à manifestation d'intérêt.....	3
(a)	Objet de l'appel à manifestation d'intérêt.....	3
(b)	Contexte.....	3
(c)	Programme à mettre en œuvre.....	3
Article II.	Bien objet de la cession.....	Erreur ! Signet non défini.
(a)	Situation géographique du bien.....	Erreur ! Signet non défini.
(b)	Description du bien.....	Erreur ! Signet non défini.
(c)	Règles d'urbanisme applicables au bien.....	Erreur ! Signet non défini.
Article III.	Condition de la consultation.....	4
(a)	Date limite de la proposition.....	4
(b)	Pièces à produire pour le dossier.....	4
(c)	Transmission des offres.....	5
Article IV.	Sélection des offres.....	5
(a)	Présélection des offres.....	5
(b)	Remise des offres définitives et choix du lauréat.....	5
(c)	Précisions concernant la promesse unilatérale d'achat.....	Erreur ! Signet non défini.
(d)	Charges de réaliser le projet.....	Erreur ! Signet non défini.

Article I. Contexte et objet de l'appel à manifestation d'intérêt

(a) Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour but :

- de porter à la connaissance des candidats les principales caractéristiques des biens objet de la mise à disposition,
- d'exposer les modalités par la voie desquelles les candidats pourront présenter une proposition de projet et les règles de désignation du lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt,
- de présenter les caractéristiques principales qui seront attachées à cette mise à disposition.

Cette procédure fait suite à la proposition spontanée reçue par la commune de Fillière de la part d'un opérateur économique.

(b) Contexte

Le toit proposé par la collectivité aux opérateurs se situe sur le Groupe scolaire des Ollières, 4 place des marronniers, 74370 Fillière.

Le groupe scolaire est situé sur la parcelle 204 0B 1983 et 204 0B 915.

La surface mise à disposition représente une surface théorique utilisable d'environ 750m². Cette surface est totalement exposée, aucun masque de proximité autour du bâtiment ne gêne l'irradiation de la toiture. Orientation Sud-Sud-Ouest

La toiture est conçue pour permettre de supporter le poids de panneaux photovoltaïque.

Le réseau public d'électricité au niveau de la commune déléguée des Ollières est gérée par Energies et Services de Seyssel (ESS).

(c) Programme à mettre en œuvre

Les candidats doivent proposer un projet qui comprend :

- La mise en place d'une centrale photovoltaïque de plus de 250 m² pendant 20 ans.

Le candidat doit proposer un loyer pour l'occupation de la toiture mis à disposition, et intégrer dans son offre la remise gracieuse de l'installation à la commune au bout des 20 années de l'Autorisation d'Occupation Temporaire.

Article II. Condition de la consultation

(a) Date limite de la proposition

La proposition du candidat devra impérativement être remise avant la date limite soit avant le lundi 15 juillet 2024 à 14h00.

Les plis qui seraient arrivés par mail ou courrier, après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus.

(b) Pièces à produire pour le dossier

Pièces de la candidature :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pour une personne physique :

- la photocopie recto-verso de la carte d'identité ;
- les deux derniers avis d'imposition et, le cas échéant, les trois derniers bulletins de salaires ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales pour les trois dernières années ;

Pour une personne morale :

- dénomination, capital social, siège social et coordonnées (notamment extrait Kbis de moins de trois mois) ;
- nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux), ou de la (ou les) personne(s) dûment habilitée(s) à prendre l'engagement d'acquiescer ;
- les trois derniers bilans et les trois derniers comptes de résultat de l'entreprise disponibles, dans la mesure où ces informations sont disponibles ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que :
 - le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos en fonction de la date de création de la personne morale ou du début d'activité de la personne morale ;
 - le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire, n'est pas admis à une procédure de redressement judiciaire ou n'a pas fait l'objet de procédures équivalentes régies par un droit étranger ;

Pièces de l'offre initiale :

Les candidats devront obligatoirement remettre les documents ci-dessous :

- **une note succincte de quelques pages**, dans laquelle le candidat décrira le programme envisagé
- Cette note explicative du projet devra comprendre les points suivants :
 - Une évaluation du productible sur le site (kWh/kWc/an)
 - Une évaluation de la production de la centrale proposée (kWh/an)
 - Les travaux envisagés pour le raccordement au réseau
 - La technologie utilisée
 - La proposition économique et juridique en fonction des scénarios suivants :
 - Vente totale au réseau
 - Auto-Consommation Collective

- Autre selon le projet
- **une description détaillée de l'ensemble des actions** et autres mesures que **le candidat s'engagera à prendre**, pour être effectivement capable de réaliser le projet ;
- **un calendrier prévisionnel de réalisation** de chacune des actions et autres mesures nécessaires à la concrétisation du projet, et de « mise en service » du projet.

(c) Transmission des offres

Les candidats pourront transmettre leurs propositions

- Soit par courrier sous pli cacheté portant les mentions :

Candidature à l'attribution d'une AOT pour une centrale photovoltaïque

Ce pli devra être remis, contre récépissé, ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Fillière
300 rue des Fleuries
74570 Thorens-Glières.

- Soit par mail à l'adresse suivante : juridique@commune-filliere.fr

Article III. Sélection des offres

(a) Présélection des offres

Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Une première sélection des projets sera effectuée parmi les offres des candidats en prenant en compte la qualité du projet.

(b) Remise des offres définitives et choix du lauréat

Une audition sera effectuée avec tous les candidats soumissionnaires présélectionnés. Au cours de ces échanges le projet sera questionné ainsi que le montage juridique et économique de celui-ci

A l'issue de la discussion avec le pouvoir adjudicateur le candidat présentera un projet définitif.

Le choix du lauréat sera effectué au vu des critères suivants :

- Les aspects économiques du projet
- La qualité du matériel mis en oeuvre